

**Objectif :** Suivre l'évolution de la précarité énergétique

## Eléments de définition de la précarité énergétique

La précarité énergétique est communément définie comme la difficulté pour un foyer à payer ses factures en énergie - principalement en chauffage - pour son logement et à satisfaire ainsi un de ses besoins élémentaires. Si des définitions plus opérationnelles existent, notamment au Royaume-Uni, ce concept cache en fait, derrière un constat simple (l'incapacité à satisfaire un besoin élémentaire pour des raisons budgétaires) une réalité complexe, où se croisent des situations très hétérogènes. La précarité énergétique a en effet plusieurs causes qui presque toujours se combinent :

- La faible qualité d'isolation thermique des logements qui entraîne une surconsommation énergétique pour atteindre un niveau de confort minimal,
- L'utilisation de certaines énergies de chauffage (électricité, fioul, gaz...) dont le coût déjà élevé est amené à croître,
- Le faible niveau de revenu des ménages, rendant difficile le paiement des factures, et empêchant tout investissement permettant de diminuer la facture pour atteindre un niveau de confort supérieur ou égal.

La Grande-Bretagne est le seul pays à avoir fixé un seuil chiffré précis afin de définir la notion de précarité énergétique. Leurs études tablent ainsi sur une dépense énergétique > 10% du budget total du ménage, ce chiffre étant entendu comme la dépense nécessaire pour atteindre un certain niveau de confort thermique. Si cet indicateur donne un bon repère en France pour estimer le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, il ne permet pas cependant d'évaluer avec rigueur les comportements de sur ou sous - consommation (restrictions, impayés de facture, solutions complémentaires d'appoint, etc.). En outre, ce seuil des 10 % de taux d'effort énergétique a été construit dans les années 1990 et mériterait aujourd'hui d'être repensé, puisque la précarité énergétique ne peut pas être entièrement appréhendée avec ce seul indicateur

## A Montreuil

Année	2011
Nombre de ménages concernés	7900
Nombre de ménages montreuillois	40000
Taux de précarité	20 %

Critères retenus pour le calcul : entre 14 et 22 % des revenus du ménage consacrés à des dépenses énergétiques (certains se trouvant dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage).

La lutte contre la précarité énergétique est inscrite dans **son plan climat énergie territorial**.

**En 2010, la ville a organisé une table ronde « Lutter contre la précarité énergétique »**, qui a réuni plus de 100 partenaires issus de divers secteurs d'activités comme le logement, l'énergie, le social, l'économie et la santé.

La première action concrète soutenue par la Ville a été lancée par l'agence locale de l'énergie (MVE) en partenariat avec Unis Cité en octobre 2010. Une équipe de jeunes volontaires d'Unis Cité encadrée par MVE, ont accompagné **30 ménages issus des quartiers Les Ruffins et Montreau le Morillon jusqu'en juin 2011**. Les objectifs sont la réduction des consommations de fluides (énergie et eau) par la pose de matériels économes et l'adoption d'éco-gestes, la valorisation des bonnes pratiques individuelles et le développement du lien social. Cette action transversale a pu se mettre en place grâce au soutien de l'OPHM, des acteurs de quartiers (Maison de quartier, PIMS, bibliothèque, etc.) et des différents services de la ville.

Cette action s'inscrit plus globalement dans un programme de lutte contre le mal logement lancé à Montreuil et qui prévoit notamment une opération massive de **3000 réhabilitations logements sociaux sur 5 ans. (voir fiche 23)**

## Identifier et prévenir certaines pathologies liées à la précarité énergétique dans l'habitat (données arrêtées en août 2013)

### Méthodologie d'action

- Identification de situations de précarité énergétique en présence d'enfants souffrant de pathologies potentiellement corrélées médicalement suivies
- Prélèvements de moisissures, envoi au LHVP
- Communication des résultats aux ménages et au médecin traitant
- Pré-évaluation de la qualité thermique du bâti
- Recueil des données de taux d'effort énergétique et de confort perçu
- Mesures de présence de monoxyde de carbone (CO)

101 enfants et une femme enceinte résident dans les logements investigués.

7 dossiers montrent des taux d'effort énergétique supérieurs à 10 %, 4 dossiers montrent des taux très proches de ce seuil.

18 dossiers dont 10 des 11 précédents montrent des situations de précarité énergétique déclaratives (froid ressenti, difficultés à se chauffer).

Les éléments d'enquête sociale déclaratifs pour les dossiers non encore renseignés sont en attente, la nécessité de limiter l'intrusion dans la vie des ménages faisant partie de la méthode de travail retenue.

Sur les 46 dossiers concernant l'habitat, la mesure de l'ancienneté du bâti montre :

- 22 (48 %) construits avant 1915
- 9 (20 %) construits entre 1916 et 1948
- 10 (22 %) construits entre 1949 et 1974
- 5 (10 %) construits après 1974

Sur les 18 situations de précarité énergétique mises en évidence :

- 8 (44 %) sont dans des immeubles construits avant 1915
- 7 (39 %) dans des immeubles construits entre 1916 et 1948
- 1 (6 %) dans un immeuble construit après 1974

La sur-représentation des immeubles anciens tient à la réalité du terrain et des signalements

26 immeubles avaient également été concernés par la prévention du saturnisme, 23 faisant l'objet de DRIPP positifs,

6 dossiers ont été sortis, après visite sur site, suite au déménagement des occupants et 1 ayant repeint sur les moisissures.

17 dossiers sont en attente de finalisation de l'enquête, dont 8 en attente du retour des résultats de laboratoire

14 dossiers sont complétés d'un avis médical, mais, sauf dans 2 cas très explicites, les corrélations moisissures / pathologies sont

peu clairement énoncées, les médecins hésitant à se prononcer aussi formellement en n'évoquant que les "conditions d'habitat préjudiciables à la santé".

Sur les 34 dossiers actifs renseignés : 12, soit 35 % présentent des moisissures identifiées avec un risque infectieux

- 34, soit 100 % un risque allergisant
- 29, soit 85 % un risque d'alvéolite
- 27, soit 79 % un risque toxique

11 dossiers cumulent les quatre effets pathogènes.

Un enfant dans un des logements investigués particulièrement infesté de moisissures a dû être mis sous assistance respiratoire (aérosol sonore), la pathologie de l'enfant ayant entraîné la perte d'emploi et des allocations CAF de sa mère.

Aucune mesure de monoxyde de carbone positive n'a été mise en évidence.

Les fondements et développements de l'action ont été présentés et débattus avec 35 agents de PMI, 9 agents du CCAS.

Les critères d'inclusion des ménages ont été précisés, limités aux ménages avec enfant exposés suivis médicalement pour des symptômes potentiellement corrélés.

## Informations complémentaires

Initiatives des visites à domicile

Visites à domicile initialement à la demande puis sur critères resserrés ciblant les logements occupés par des ménages avec enfants, chez lesquels les pathologies potentiellement induites sont suivies par un praticien et font l'objet d'un traitement.

48 dossiers ont été ouverts depuis le début de l'action (mars 2012), dont 26 depuis janvier 2013.

19 ont été ouverts à la demande d'habitants

14 dossiers, dont 1 local de consultation PMI, ont été investigués à la demande de professionnels de santé (CHI, PMI, Avicenne, Trousseau)

3 dossiers ont été signalés par des travailleurs sociaux.

## Sources

- 1- Direction environnement et développement durable – 2011
- 2- Définition issue du RAPPEL (réseau d'acteur précarité énergie logement)
- 3- Mission saturnisme 2013